

VOTRE ENFANT EST-IL(ELLE) PRÊT(E) À ENTRER EN 7^E ANNÉE ?

LE SAVIEZ VOUS...

... le ministère de la Santé de Pennsylvanie exige que tous les enfants entrant en 7^e année présentent la preuve de vaccination requise pour pouvoir aller à l'école. C'est la loi.



Suivez ces étapes pour vous assurer que votre enfant est prêt(e) à aller à l'école.



PRENEZ UN RENDEZ-VOUS

médical de routine qui vous permettra de vous assurer que votre enfant a reçu les vaccins requis pour la 7^e année :

- tdap (tétanos, diphtérie, coqueluche) — 1 dose
- vaccin méningococcique conjugué (MCV4) — 1 dose



OBTENEZ

un certificat médical signé par le docteur de votre enfant, indiquant en détail le plan d'achèvement des vaccins **si la dose suivante n'est pas appropriée médicalement.**

Vous pouvez obtenir le formulaire à philasd.org/VAX.



SOUMETTEZ

une documentation **si votre enfant est exempté(e) de quelque vaccin** que ce soit pour de fortes raisons médicales, religieuses ou philosophiques/morales. Si votre enfant est exempté(e), il(elle) risque d'être retiré(e) de l'école pendant toute épidémie éventuelle. Vous pouvez obtenir le formulaire à philasd.org/VAX.

Contactez le pédiatre de votre enfant ou un centre de santé de la ville dès aujourd'hui !

Pour prendre rendez-vous à un centre de santé de la ville, appelez le (215) 685-2933.